

L'ANEV, le Conseil de la Modération et la Santé publique.....

Dans une adresse aux candidats à l'élection présidentielle, plusieurs professeurs de médecine demandent purement et simplement la suppression du Conseil de la Modération, qui compte dans ses rangs des membres de l'ANEV.

Appeler à la suppression du Conseil, c'est aller contre la volonté du législateur. C'est envenimer un débat déjà trop passionné. C'est réduire à néant les efforts faits afin de réunir tous les acteurs autour d'une table.

Car la loi a tranché. Le Conseil doit exister. Et le Conseil de la Modération est une instance sur laquelle dorénavant il faut compter. Rappelons qu'il a pour fonction d'être consulté sur les projets de campagne de communication relative à la consommation d'alcool en faisant le pont entre le monde de la santé et les professionnels de la viticulture.

L'ANEV n'entend pas prendre part à la polémique mais redit clairement sa volonté de dialogue, de pédagogie et d'apaisement.

De plus en plus, les consommateurs sont attentifs aux risques qui pèsent sur leur santé. Ils veulent être informés des conséquences qu'un comportement excessif peut entraîner. Mais ils veulent aussi que cette information soit faite de manière objective, sans diabolisation et surtout sans culpabilisation.

L'ANEV réaffirme tout son attachement à ce Conseil, véritable progrès dans le dialogue entre deux mondes que certains voudraient voir encore s'opposer et s'affronter au détriment du consommateur. Ses différents acteurs réunis au sein de cette instance doivent travailler côte à côte et non dos à dos.

Parler « Vin » et en parler bien n'est pas incompatible avec les objectifs de santé publique que personne n'aurait l'idée de remettre en cause aujourd'hui.

Loin des affrontements et des querelles stériles, l'ANEV remarque que le manque de modération n'est pas du côté que l'on croit. Et regrette les dérives politiciennes qui nuisent au Conseil de la Modération, issu, faut-il le rappeler, d'un vrai débat démocratique.

Philippe Armand MARTIN
Député de la Marne
Co-président de l'ANEV

Roland COURTEAU
Sénateur de l'Aude
Co-président de l'ANEV